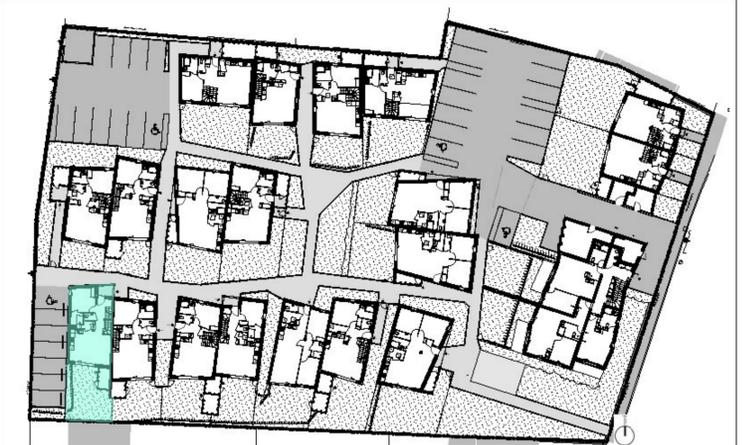




MAISON N°13

T4



Plan de commercialisation

1:75

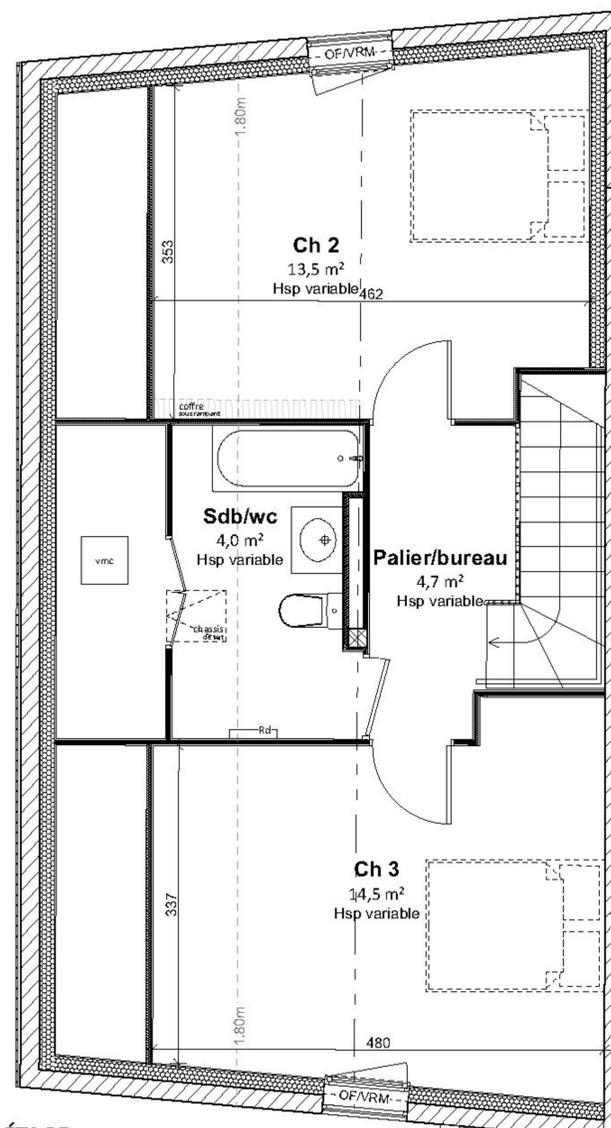
	Surface >1,80m	Surface utile
Entrée/Rgt.	7,3	
Séjour/Cuisine	27,0	
Ch 1	11,5	
Sde 1	3,3	
Ch 2	13,5	16,8
Ch 3	14,5	17,9
Palier/bureau	4,7	
Sdb/wc	4,0	6,4
Cellier	2,1	
wc	1,7	
	89,6 m²	98,7 m²
Jardin	45,0	
Porche	4,0	
Rgt.ext.brut	4,5	

date du plan

jeudi 12 mai 2022- MN

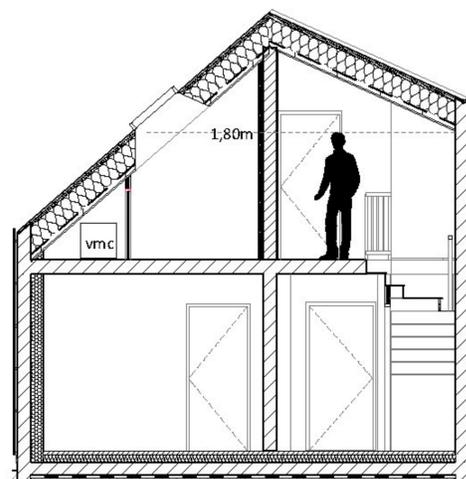
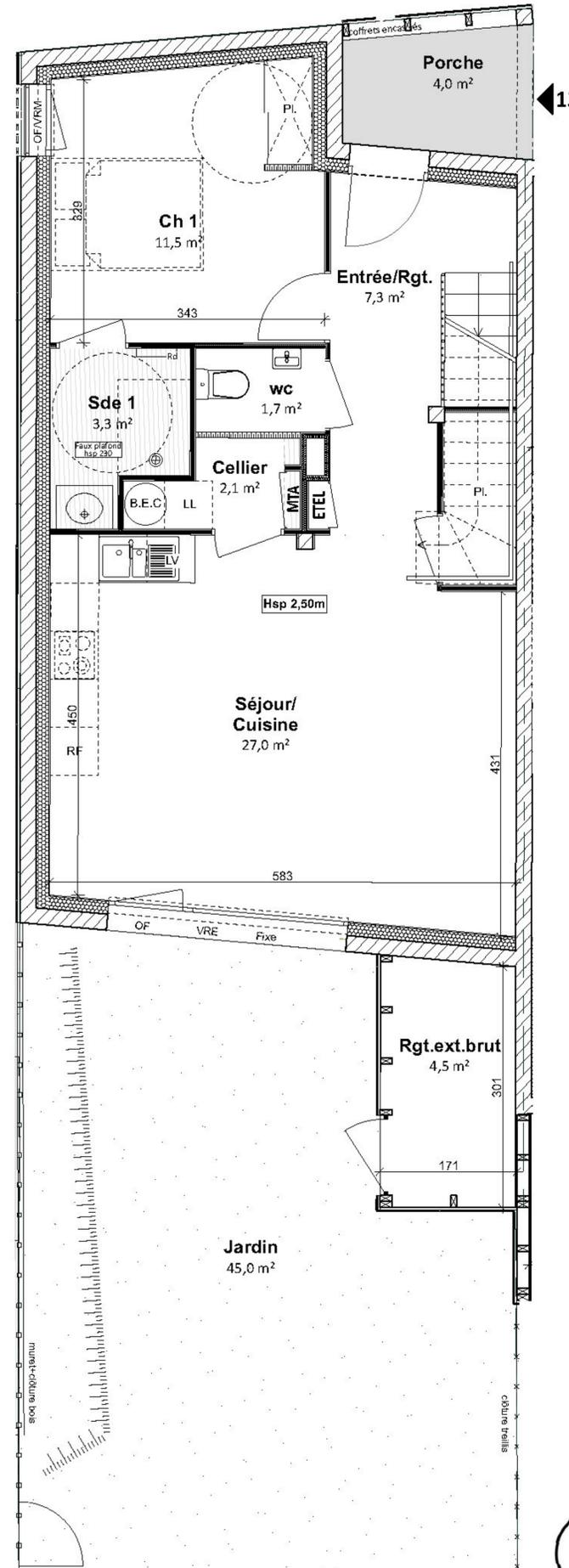


0 1 2 3m
ECHELLE



ÉTAGE

RDC



Coupe de principe

LEGENDE

- Fixe: fenêtre fixe
 - OF : fenêtre ouvrant à la française
 - OB : fenêtre oscillo-battante
 - VRM : volet roulant manuel
 - VRE : volet roulant électrique
 - PL : placard non aménagé
 - LL : emplacement lave-linge
 - LV : emplacement lave-vaisselle
 - RF : emplacement réfrigérateur
 - MTA : module thermique d'appartement
 - ETEL : espace technique électrique du logement
- Nota: L'emplacement des ETEL/MTA est donné à titre indicatif et peut évoluer en fonction des différentes contraintes

-  cloison démontable
-  retombée de poutre

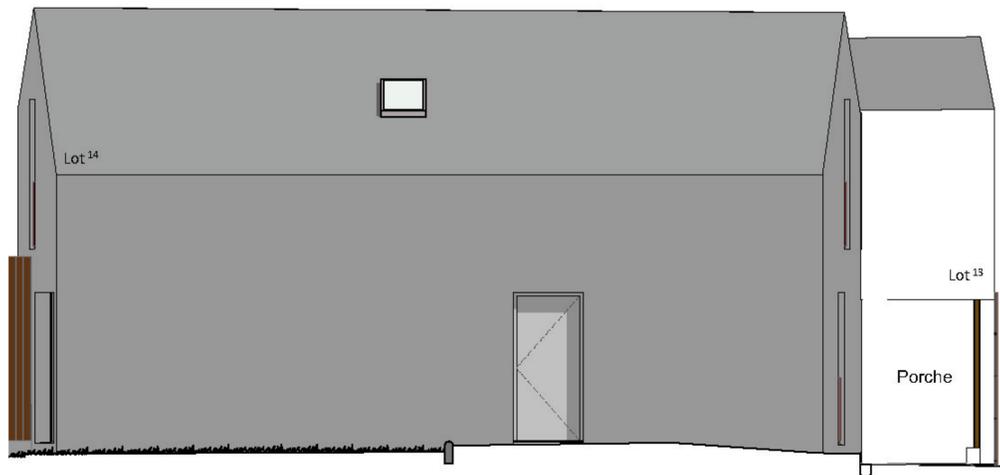
Ces plans sont valables sous réserve de modifications de détails qui seraient imposées par des impératifs techniques en cours de construction, les différences de 5% sur les cotes exprimées par les plans seront retenus pour admissibles et ne pourront fonder aucune réclamation. Les rangements extérieurs sont conçus en bois finition brut. Les soffites, faux plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. L'aménagement des cuisines est donné à titre indicatif. Seuls les plans déposés au rang de minutes du notaires font foi. L'implantation des appareillages électriques sera réalisée conformément aux réglementations.



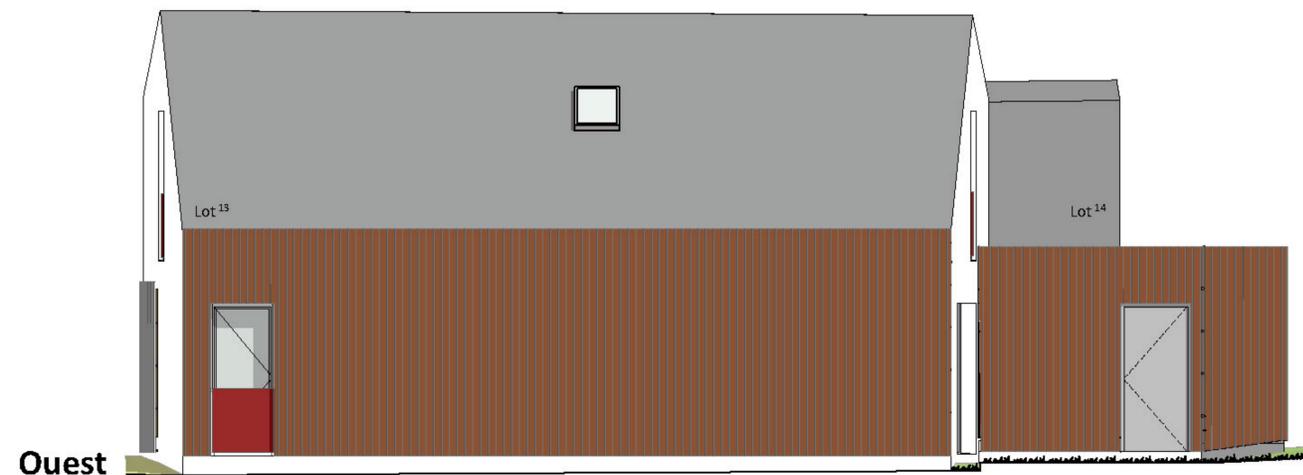
Nord



Sud



Est



Ouest

Ces plans sont valables sous réserve de modifications de détails qui seraient imposées par des impératifs techniques en cours de construction, les différences de 5% sur les cotes exprimées par les plans seront retenus pour admissibles et ne pourront fonder aucune réclamation.
Les soffites, faux plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. L'aménagement des cuisines est donné à titre indicatif.
Seuls les plans déposés au rang de minutes du notaires font foi. L'implantation des appareillages électriques sera réalisée conformément aux réglementations.

date du plan

jeudi 12 mai 2022 - MN